

Sommaire

ÉTUDES

- Franck Carpentier, *Destitution de Dilma Rousseff : « farce juridique », « coup d'État constitutionnel » ou naissance d'une nouvelle convention de la Constitution ?*, 5
- Pierre Chavy, *L'application de l'article 40 de la Constitution : des jurisprudences et des pratiques parlementaires méconnues*, 23
- Claire Cuvelier, *La désobéissance de l'agent public à l'ordre fondé sur une loi qu'il estime inconstitutionnelle*, 49
- Dario Degboe, *Les réunions de plein droit du Parlement sous la V^e République*, 73
- Valérie Goesel-Le Bihan, *À quoi sert le contrôle de l'adéquation dans la jurisprudence récente du Conseil constitutionnel ?*, 89
- Jean-François Kerléo, *Le droit parlementaire local : l'impensé juridique de la fonction territoriale du représentant de la Nation*, 103
- Luc Klein, *Démocratie constitutionnelle et constitutionnalisme démocratique : essai de classification des théories juridiques de la démocratie*, 121
- Benjamin Morel, *Les commissions permanentes au Sénat : analyse d'une diversité*, 143
- Marion Paoletti, *L'invention d'un nouveau référendum pour « résoudre la crise » à Notre-Dame-des-Landes*, 173

CHRONIQUES

Jurisprudence du Conseil constitutionnel

I – Commentaires de décisions

Décision n° 2016-736 DC, du 4 août 2016, Loi relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, Audrey de Montis, 197 ; *décision n° 2015-524 QPC du 2 mars 2016, M. Abdel Manane M. K., Philippe Luppi*, 209 ; *décision n° 2016-539 QPC du 10 mai 2016, Mme Ève G., Jocelyn Bénétteau*, 217 ; *décision n° 2016-593 QPC du 21 octobre 2016, Société Eylau Unilabs et autre, Lucie Sourzat*, 222.

II – Chronique de jurisprudence QPC en matière pénale

Décision n° 2016-542 QPC du 18 mai 2016, Société ITM Alimentaire International SAS, Nicolas Catelan, 232 ; *décision n° 2016-541 QPC du 18 mai 2016, Société Euroshipping Charter Company Inc et autre, décision n° 2016-552 QPC du 8 juillet 2016, Société Brenntag, décision n° 2016-566 QPC du 16 septembre 2016, Mme Marie-Lou B. et autre, décision n° 2016-569 QPC du 23 septembre 2016, Syndicat de la magistrature et autre, Jean-Baptiste Perrier*, 233 ; *décision n° 2016-555 QPC du 22 juillet 2016, M. Karim B., Nicolas Catelan*, 239 ; *décision n° 2016-543 QPC du 24 mai 2016, Section française de l'observatoire international des prisons, décision n° 2016-561/562 QPC du 9 septembre 2016, M. Mukhtar A., décision n° 2016-532 QPC du 1^{er} avril 2016-11-17, M. Jean-Marc E. et autre, décision n° 2016-544 QPC du 3 juin 2016, M. Mobamadi C., Jean-Baptiste Perrier*, 241 ; *décision n° 2016-554 QPC du 22 juillet 2016, M. Gilbert B., décision n° 2016-545 QPC du 24 juin 2016, M. Alec W. et autre, décision n° 2016-546 QPC du 24 juin 2016, M. Jérôme C., décision n° 2016-556 QPC du 22 juillet 2016-2016, M. Patrick S., décision n° 2016-570 QPC du 29 septembre 2016, M. Pierre M., décision n° 2016-573 QPC du 29 septembre 2016, M. Lakhdar Y., décision n° 2016-572 QPC du 30 septembre 2016, M. Gilles M. et autres, Nicolas Catelan*, 246

Jurisprudence constitutionnelle russe

Christos L. Giannopoulos, *Désobéir pour servir une cause. Considérations sur la première application de la nouvelle compétence de la Cour constitutionnelle russe pour filtrer l'exécution des décisions de la Cour EDH*, 255

Actualité bibliographique, 269